

mardi 2 octobre 2007

Ce message peut être téléchargé au format PDF sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>.

## Lettre RAR à Mgr Fellay au sujet des dons et legs

Mardi 2 octobre 2007

Abbé Michel Marchiset

Le prieuré

6, rue du Chapité

25920 Mouthier Haute-Pierre

Courrier RAR

A l'attention de Mgr Fellay

Supérieur Général

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Maison généralice

Prieuré de l'Annonciation

4 Schwandegg

6313 Menzingen

Suisse

Monseigneur,

C'est avec stupéfaction que les fidèles ont découvert, dans l'article consacré à la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X sur le site internet français de l'encyclopédie *Wikipedia*, cette « *information* » incroyable :

**« ...Du point du vue du droit français, les autorités de la Fraternité Saint-Pie X ont elles-mêmes reconnu ne plus faire partie de l'Église catholique romaine pour pouvoir recevoir les dons et legs testamentaires bloqués du fait du refus de l'Église catholique de les considérer comme membre de la dite Église...»**

(Source :

[http://fr.wikipedia.org/wiki/Fraternit%C3%A9\\_sacerdotale\\_Saint-Pie\\_X#Buts.2C\\_droit\\_et\\_organisation](http://fr.wikipedia.org/wiki/Fraternit%C3%A9_sacerdotale_Saint-Pie_X#Buts.2C_droit_et_organisation))

Je ne peux croire que le successeur que vous êtes de Mgr Marcel Lefebvre, auquel vous devez vous-même votre propre épiscopat catholique et auquel je dois mon propre sacerdoce, **n'ait pas déjà élevé une protestation officielle et publique, en votre qualité de Supérieur Général** de l'oeuvre de préservation du Sacerdoce catholique sacramentellement valide qu'il a fondée en 1970, **pour démentir solennellement cette « *information* » incroyable, et rassurer ainsi les clercs et les fidèles qu'elle a troublés et désorientés.**

C'est dans ce but, **certain de votre ardent souci de pasteur des âmes catholiques, que je vous en demande le texte afin d'en informer ces clercs et ces fidèles.**

Dans cette attente et en vous remerciant de votre réponse, je suis conscient du caractère pressant de ma démarche, et j'espère que vous comprendrez qu'elle est **dictée par un grave problème de conscience pour le Sacerdoce et pour les fidèles que je dois éclairer.**

Abbé Michel Marchiset

**PS : n'ayant, à ce jour, reçu aucune réponse de votre part à la lettre respectueuse que je vous ai adressée le Vendredi 30 mars 2007, je vous prie, Monseigneur, d'en trouver copie ci-après :**

**Vendredi 30 mars 2007**

**Abbé Michel Marchiset Mouthier Haute-Pierre**  
Le prieuré  
6, rue du Chapitre  
25920 Mouthier Haute-Pierre

**Courrier RAR**

**A l'attention de Mgr Fellay**

Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X

Maison généralice

Prieuré de l'Annonciation

4 Schwandegg

6313 Menzingen

Suisse

Monseigneur,

C'est avec le plus grand étonnement que j'ai découvert l'interview<sub>2</sub> que le site *Donec Ponam* a rendu public le lundi 26 mars 2007, en date du 25 mars 2007, fête de l'Annonciation et date anniversaire du rappel à Dieu de Mgr Marcel Lefebvre, à qui je dois d'avoir reçu le caractère du Sacerdoce catholique.

Les propos qui vous sont prêtés par ce site, sous couvert d'anonymat de la personne qui vous interroge, représenteraient, si vous les confirmiez comme étant les vôtres, votre première déclaration publique, en tant que Supérieur général de la FSSPX et successeur de Mgr Lefebvre, sur la grave question de l'invalidité des ordinations conférées selon le nouveau rite d'ordination sacerdotale **ainsi que sur l'invalidité des sacres effectués selon le nouveau rite de consécration épiscopale**, ces deux rites ayant été promulgués le 18 juin 1968 par Montini-Paul VI dans sa constitution apostolique *Pontificalis Romani*.

Ordonné prêtre par Mgr Lefebvre en 1984, je m'adresse respectueusement **à l'autorité épiscopale que vous représentez, et précisément au Supérieur de la FSSPX**, afin de trancher cette grave question de conscience que pose cette interview.

Cette question est vitale pour le salut des âmes et **elle touche au coeur de la transmission du Sacerdoce catholique institué par Notre Seigneur Jésus-Christ**, Lui-même Souverain Prêtre, d'un Sacerdoce qui est lui est substantiel.

Vous n'êtes pas sans savoir que, tout particulièrement depuis l'été 2005, la question de l'invalidité des Ordres conférés selon les nouveaux rituels, tant sacerdotal qu'épiscopal, est une question qui agite de plus en plus les fidèles **car elle pose directement la question de l'invalidité des sacrements**.

Dans les réponses qui vous sont prêtées, et au vu de la doctrine catholique telle qu'elle m'a été enseignée, **les propositions suivantes apparaissent inacceptables :**

**Première proposition :**

*« En ce qui concerne le sacerdoce (...) lorsqu'un évêque confère le sacrement du sacerdoce, même selon le nouveau rituel, en observant les prescriptions du rituel, surtout s'il est énoncé en latin, le sacrement est a priori valide. (...) il en va de même pour la consécration épiscopale. »*

**Deuxième proposition :**

« nous devons insister sur **la probabilité de la validité d'une ordination** »

**Troisième proposition :**

« Les fidèles, quant à eux, **devront partir du principe a priori que ces prêtres sont valablement ordonnés car l'invalidité de l'ordination reste une exception. Ils devront donc considérer qu'une ordination, même moderne, est valide.** »

En conséquence, **je dois vous demander, en conscience, de confirmer ou de récuser les termes de ces propos, et tout spécialement ces trois propositions, qui vous sont attribués dans cette interview**, je l'espère indûment.

<sup>2</sup> <http://www.donec-ponam.org/site/index.php?height=1024>

A l'heure où il est question que paraisse un *Motu Proprio*, qui réaliserait la première condition posée à la Rome moderniste par vous-même, comme préalable à un accord qui conduirait nécessairement à terme à **la prise de contrôle par Rome de la dernière institution internationale dispensant encore de façon certaine des sacrements valides et transmettant le Sacerdoce catholique sacramentellement valide**, vous comprendrez qu'il devient urgent que vous vous prononciez officiellement sur les déclarations que vous prête le site *Donec Ponam*.

**C'est en effet en raison de l'assurance certaine (et non de la probabilité...) de recevoir des sacrements valides que les fidèles viennent à la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X.**

**Il est essentiel que vous répondiez à cette demande.** Si par impossible et par conséquent en l'absence de réponse de votre part pour Pâques, le site Virgo-Maria traitera cet article comme il se doit, c'est-à-dire comme une déclaration qui vous est indûment attribuée et qui ne vous engage donc pas.

Dans l'attente et en vous remerciant de votre réponse, je suis conscient du caractère pressant de ma démarche, et j'espère que vous comprendrez qu'elle est **dictée par un grave problème de conscience pour le Sacerdoce et pour les fidèles que je dois éclairer.**

**Abbé Michel Marchiset**

Photocopiez et diffusez

Pour vous abonner ou vous désabonner de la lettre d'information Virgo-Maria, veuillez remplir le formulaire disponible sur notre site <http://www.virgo-maria.org/>